



## Compte - Rendu de la réunion du Bureau du 03 novembre 2008

---

**Présents** : MM. CANAYER, PRAT, BLANCHER, DUMAS, PARIS, COMPAN, SUAOU, RAOUX, MOURLOT, LELONG, COMTAT, GENS, EYRAUD, TRIBES, MME GRIMAUD.

**Excusés** : MM.GERENTE, ABOU

La séance est ouverte à 14 h 30 et se déroule conformément à l'ordre du jour préalablement adressé aux membres du Bureau.

Le Président rappelle que plusieurs commissions territoriales ont été organisées par les services du Syndicat afin d'informer les communes ayant transféré leur maîtrise d'ouvrage des modalités de la programmation des travaux et présenter les différents intervenants internes et extérieurs au Syndicat.

Après avoir relaté les incidents survenus sur le réseau d'électricité à la suite des intempéries de la semaine du 22 octobre et indiqué les moyens déployés par ERD pour y remédier (800 clients ERDF coupés, situation résorbée dans la journée), le Président demande au directeur d'exposer les sujets à l'ordre du jour.

- **Programme article 8 :**

- Un point est effectué sur la consommation des crédits 2008. Il est rappelé que des crédits ont été réaffectés en cours d'année afin de ne pas en perdre le bénéfice. En principe, toutes les collectivités devraient avoir soldé les opérations programmées en 2008 d'ici le milieu du mois de décembre).
- **Enveloppe financière pour 2009 :**
- 3,2 Millions HT de travaux (convention environnement ERDF-SMDE 2007) soit près de 1,3 Millions € correspondant à la participation ERDF à hauteur de 40 % HT de leur montant.

- Les critères d'allocation mis en place par le Bureau en 2007 sont inchangés : les communes urbaines et les Syndicats intercommunaux d'électrification sont les bénéficiaires de ces dotations. Le FACE C servira en contrepartie à financer prioritairement les communes rurales isolées.
- Critère de 2<sup>ème</sup> niveau : la coordination des travaux avec les interventions sur voirie et autres réseaux ainsi que le linéaire de fils nus mis en discrétion. En effet, la convention environnement prévoit une bonification de subvention si la moitié des opérations programmées correspond à des mises en discrétion de réseaux en fils nus et la charte annexée à la convention indique que le SMDE « fera ses meilleurs efforts pour tenir compte des éventuelles contraintes techniques concernant le réseau portées à sa connaissance par ERDF afin de privilégier les périmètres concernés par la résolution relevant de sa maîtrise d'ouvrage aux travaux d'esthétique »
- La part des opérations proposées par les collectivités comprenant tout ou partie du réseau en fils nus représente 31% du volume de l'enveloppe (1.100.000 € HT).
- Si la demande des communes urbaine est importante (2.600.000 € travaux/3.200.000 € soit 81 % de la demande), les montant unitaires des opérations en projet sont élevés. Il apparaît donc nécessaire de plafonner à 140 k€ au lieu de 150 k€ par commune afin de permettre de faire face à la totalité des besoins. A titre dérogatoire, il est proposé que la Ville d'Alès bénéficie d'un plafond dérogatoire un peu supérieur compte tenu de la contribution qu'elle concourt à apporter au Syndicat.
- Pour les SIE, le plafond est porté à 170 k€ au lieu de 130 k€ dans la limite d'un niveau de subvention compatible avec l'objectif de consommation des crédits dans l'année, compte tenu du fait que les communes isolées seront prioritaires pour le FACE C (effacement des réseaux). Cet ajustement des plafonds définis par la doctrine permet de s'éloigner le moins possible de la clé de répartition de la redevance définie antérieurement.
- Il est également proposé qu'une partie de l'excédent budgétaire soit affecté à un « Programme spécial Environnement Fils Nus en communes urbaines » afin de contribuer à résorber les contraintes mécaniques demeurant sur le réseau qui serait pour cette année l'équivalent de la tranche S (sécurisation « fils nus ») du FACE à laquelle seules les communes rurales sont éligibles.

- Le programme est adopté par le Bureau tel que présenté. Il est rappelé que les collectivités ne sauraient attendre la notification des arrêtés pour commencer les travaux au risque que les opérations programmées ne soient pas achevées à temps en 2009.

- **Budget supplémentaire :**

Voir Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 20 novembre. Il s'agit essentiellement d'un budget d'ajustement qui reprend d'une part les restes à réaliser et excédents de 2007 et d'autre part l'ajustement des subventions en fonction des programmes votés au cours de l'année 2008 (éclairage, public, article 8, complément au FACE pour la section de fonctionnement) et (FACE, article 8 et complément au FACE pour ce qui concerne la section d'investissement – travaux sous maîtrise d'ouvrage syndicale).

A noter l'augmentation des redevances R1 et R2 qui atteignent respectivement : 386.575 € et 1.761.802 €.

Au vu des résultats du compte administratif 2007, il convient d'affecter 3.511.812,04 € en report à nouveau créditeur en section de fonctionnement et 333.932,95 € d'affectation en réserves au compte 1068 de la section d'investissement.

Il est proposé de répartir l'excédent budgétaire 2007 de 320.000 € de la manière suivante :

- un programme environnement « fils nus » pour les communes urbaines à hauteur de 170.000 € comme indiqué supra.
- un programme d'aide aux investissements réalisés par les communes rurales ayant réalisé avant la fin 2008 un diagnostic énergétique dont le périmètre comprend le réseau d'éclairage public : ces investissements consistent en l'installation d'appareillages non pris en compte par la doctrine d'aide du Syndicat qui permettent de réaliser des économies d'énergie électrique sur le réseau d'éclairage public (horloges astronomiques, ballast électronique, module d'abaissement de puissance...). Ces investissements pourront donner lieu à récupération de Certificats d'Economie d'Energie par le Syndicat auprès des administrations concernées. Une doctrine sera établie afin de permettre de répartir cette enveloppe en 2009 entre les dossiers de demandes de subvention qui seront adressés au Syndicat (type de matériels éligibles, taux d'aide, plafond par commune).

Le Président remarque que certains matériels (ballasts ferro-magnétiques, ampoules à incandescence...) ne pourront plus être mis sur le marché dans un avenir prochain et qu'il importe d'inciter les collectivités à réaliser des investissements sur de nouveaux matériels dont l'efficacité énergétique est meilleure.

Le Directeur rappelle qu'un certain nombre de diagnostics énergétiques sont en cours de réalisation et qu'il ne sert à rien de subventionner des études d'aide à la décision en matière de maîtrise de la demande d'énergie (subventions de l'ADEME, la Région, le Département) si les collectivités n'ont pas les moyens financiers de réaliser un minimum d'investissements.

M. Dumas, en tant que parlementaire, demandera si les financements de l'ADEME ne pourraient pas mieux être répartis entre les études et l'aide aux travaux.

M. Raoux partage cet avis et s'interroge sur la possibilité pour le Syndicat de pérenniser une aide aux investissements destinés à réaliser des économies d'énergie électrique sur le réseau d'éclairage public.

- **Provision pour risques afférents aux litiges et contentieux :**

Voir Compte -Rendu de l'Assemblée Générale du 20 novembre.

- **Ligne de trésorerie :**

Voir Compte -Rendu de l'Assemblée Générale du 20 novembre.

- **Formation des Elus :**

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élus, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Il est nécessaire de prendre une délibération qui détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre qui sont toutefois plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Une ligne budgétaire d'un montant de 3.000 € à été ouverte à cet effet au budget supplémentaire.

Cette délibération permettra de prendre en charge le coût des formations auxquelles des élus se sont inscrits dans le cadre de la session organisée par la FNCCR en partenariat avec l'INPG les 1<sup>er</sup> et 2 décembre à Valence.

- **Transfert aides financières :**

Afin d'optimiser la gestion des aides allouées au SMDE pour les communes sous sa maîtrise d'ouvrage, il est proposé de réaffecter des aides financières de 2004 sur le « complément départemental » partiellement utilisées du fait de la modification de certains projets communaux au bénéfice de communes rurales.

Parallèlement, il est demandé que certaines aides allouées à des communes urbaines sur les fonds propres du Syndicat (« R2 2007 ») soient réaffectées à de nouvelles opérations ou viennent compléter des opérations déjà réalisées pour lesquelles des contraintes exceptionnelles ont été prescrites par le gestionnaire de la voirie générant un surcoût.

A l'unanimité, le Bureau Syndical approuve les projets de délibération de transfert de 44.626,07 € de subventions du programme SMDE R2 2007 ainsi que le transfert de 110.411,98 € du programme SMDE-2004.

- **Commission d'Appel d'Offres :**

Le Président présente la composition de la Commission d'Appel d'Offres qu'il soumettra pour approbation à l'Assemblée Générale du Syndicat le 20 novembre prochain. Il propose également la désignation des délégués au CNAS (Centre Nationale d'Action Sociale).

- **Commission chargée d'adapter la doctrine syndicale d'aide financière :**

Le Directeur propose de réunir quelques membres du Bureau afin de réfléchir sur l'adaptation de la doctrine d'aide financière du Syndicat. Il s'agit d'intégrer dans la réflexion l'impact de la mise en œuvre des nouvelles modalités de financement des raccordements au réseau, le décret « qualité » de l'énergie distribuée qui fait peser sur les collectivités maîtres d'ouvrage des travaux dans les communes rurales l'obligation de renforcer le réseau si les niveaux de qualité fixés par le décret ne sont pas atteints, le contexte financier de renchérissement du crédits aux collectivités qui empruntent pour réaliser des travaux. Il est également utile d'examiner la répartition des différentes sources de financement des travaux entre les collectivités en fonction des contraintes de gestion (« article 8 » notamment) ainsi que la répartition équilibrée des aides financières entre collectivités adhérentes.

Cette commission, animée par M. Blancher, se réunira au cours du premier semestre 2009 afin de proposer au Bureau une doctrine actualisée d'ici la fin du premier semestre. MM. Prat, Compan et Suau y participeront au titre des Syndicats, MM. Murlot et Gérente au titre des communes urbaines, MM. Raoux, Paris au titre des communes rurales et Le Président.

La séance du Bureau est clôturée à 16h30.

**Compte - Rendu de points complémentaires à l'ordre du jour de la réunion**  
**du Bureau du Syndicat Mixte**  
**du 6 octobre 2008**

● **Maîtrise de la Demande d'Énergie et Énergies Renouvelables :**

Le Directeur présente une note d'information sur le « Solaire photovoltaïque raccordé au réseau » afin de permettre aux élus d'avoir un cadre de référence pour répondre aux sollicitations d'opérateurs privés proposant d'installer des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics ou sur des propriétés communales. Cette note a été insérée dans le rapport d'activité du Syndicat pour l'année 2007 remis aux délégués lors de l'Assemblée Générale du 20 novembre 2008.

Il évoque ensuite le diagnostic énergétique des locaux du Syndicats pour lequel quatre offres viennent d'être remises. Le Président sollicite l'accord du Bureau pour demander une participation financière de l'ADEME, de la Région et du Conseil Général à cette opération pour laquelle le montant moyen des offres se situe autour de 3000 € H.T.

● **Contrôle de la concession :**

Après avoir rappelé la mise en place d'un dispositif de contrôle technique des ouvrages en lien avec les élus à travers les Fiches d'Amélioration de la Qualité, le Directeur propose de lancer une consultation afin de choisir un Cabinet Conseil chargé d'assister le Syndicat dans le contrôle de l'accomplissement par EDF des missions qui lui sont confiées par les collectivités dans le cadre de la convention de concession. Ce contrôle portera sur l'année écoulée. Le dernier contrôle effectué en 2006 portait sur l'année 2005. Il a donné lieu à un rapport de contrôle adressé aux collectivités en 2007.

M. PRAT propose d'axer le contrôle, à titre principal, sur le patrimoine de la concession. Il propose également que le Cabinet choisi effectue une enquête de satisfaction auprès des collectivités adhérentes.

Le Directeur propose que le contrôle porte également sur la taxe sur l'électricité à travers un échantillon de quelques collectivités comme cela avait déjà été fait en 2007.

ERDF, représenté par Monsieur MONTI présente ensuite le Compte Rendu Annuel de la Concession 2007 repris pour l'essentiel dans le chapitre du Rapport d'activité du Syndicat consacré aux indicateurs de la concession.

Il s'ensuit de nombreux échanges avec les membres du Bureau portant principalement sur la qualité de la Distribution de l'énergie distribuée, les lieux de vie sécurisés, la participation d'ERDF à la dissimulation des réseaux d'électricité (Cf. présentation succincte du CRAC dans le document joint).

● **Manifestations :**

Le Directeur informe également le Bureau que le Syndicat a accueilli le 21 octobre les Directeurs de Syndicats d'Énergie du Sud et de l'Est de la France dans le cadre des réunions du réseau régional des Directeurs. Le Directeur Juridique et Secrétaire de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a présenté à cette occasion la place et le rôle de la CRE dans le paysage énergétique français et a répondu aux nombreuses questions des participants en présence du Président et de M.GERENTE.

Il a participé également au Colloque sur l'Achat Public Durable organisé par Gard Eco le 23 octobre pour témoigner de la prise en compte de l'offre environnementale des entreprises dans une consultation portant sur les travaux d'électrification et l'éclairage public en partenariat avec une entreprise dont la performance a été remarquée dans ce domaine.

